

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Séance n°5 du 16 novembre 2022

Délibération n°DEL2022161111

Objet : renouvellement contrat à durée déterminée de Madame Christine BERTRAND.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 22
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 9

Le seize novembre 2022 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de La Faye le 9 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. AGUESSEAU Norbert – Mme BERNARD Anne-Marie - Mme BAUDRILLART Agnès – M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – Mme MANDIN Frédérique – Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – M. VIDAL Laurent.

Étaient excusés : M. BEAU Jacques - M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme Brigitte FOURÉ) - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme LAMAZIERE Véronique – M. RAINETEAU Jean - Mme TEILLET Anne - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Étaient absents : M. GUYON Jean-Guy - M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle - M. BASTIER Thierry – Mme BELLANGER Catherine - M. GEOFFROY Fabrice – Mme GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole – M. POINSET Cyril - M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude.

Étaient excusés : M. FORT Jean-Paul – M. SEGUINAR Clauddy.

Étaient absents : M. BCEUF Pascal - Mme CREMOUX Christine - M. DUPUIS José – M. JOURDAN Pascal-Olivier – POUX Pierre - M. STYNS Guy – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE L'AGENT D'ENTRETIEN :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-4° ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu la délibération en date du 7 mars 2018 portant création du poste permanent d'un agent d'entretien ;

Monsieur le Président informe les membres du bureau que l'entretien des locaux du PETR est effectué par Madame Christine BERTRAND depuis le 14 décembre 2020.

AR Prefecture

016-200050094-20221116-DEL2022161111-DE
Reçu le 01/12/2022

L'agent a été recruté en contrat à durée déterminée pour une période de 6 mois, puis renouvelé 18 mois, son contrat s'arrête le 31/12/2022.

Considérant la nécessité de continuer à assurer l'entretien des locaux du Pays du Ruffécois et que Madame Christine BERTRAND donne entière satisfaction, il propose de renouveler son contrat pour une période de 3 ans avec une rémunération mensuelle sur la base de l'IB387 – l'IM354.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de renouveler le contrat de Christine BERTRAND pour une période de 3 ans à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2026, au grade d'adjoint technique territorial de catégorie C pour un volume hebdomadaire de 3h00 ;
- **DÉCIDE** que son traitement sera afférent au grade d'adjoint technique de catégorie C avec une rémunération mensuelle sur la base de l'IB387 – IM354
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail avec l'agent, ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- **DÉCIDE** que les crédits correspondants aux rémunérations et aux charges seront inscrits au budget 2023.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



PETR
MANSLE
16230
DU PAYS RUFFÉCOIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.